



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE
LA COLLECTIVITE DE CORSE
TOME SPECIAL N°4
Commission Consultative Paritaire**

**MOIS DE
MAI
2022**

**RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS
TOME SPECIAL
MAI 2022**

SOMMAIRE

Les contrats, conventions, marchés, actes et documents de toute nature annexés aux délibérations de l'Assemblée de Corse ou du Conseil Exécutif mais non publiés au Recueil des Actes Administratifs peuvent être consultés dans les services et directions concernés.

ARRETES

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE DES SYSTEMES
D'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION INTERNE ET RESSOURCES
HUMAINES.**

- Arrêté n°2022-11587 en date du 19 mai 2022, fixant la composition de la Commission Consultative Paritaire de la catégorie hiérarchique A de la Collectivité de Corse.....p4
- Arrêté n°2022-11588 en date du 19 mai 2022, fixant la composition de la Commission Consultative Paritaire de la catégorie hiérarchique B de la Collectivité de Corse.....p6
- Arrêté n°2022-11589 en date du 19 mai 2022, fixant la composition de la Commission Consultative Paritaire de la catégorie hiérarchique C de la Collectivité de Corse.....p8

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE
DES SYSTEMES D'INFORMATION DE LA
COMMUNICATION INTERNE ET DES
RESSOURCES HUMAINES.



ARRETE N° 2022-11587

Arrêté fixant la composition de la Commission Consultative Paritaire de la catégorie hiérarchique A de la Collectivité de Corse

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires ;

Vu le code général de la Fonction Publique, notamment ces articles L.412-5 et L.412-7 ;

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux Commissions Consultatives Paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques en application de l'article 90 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le recensement des effectifs relevant de la collectivité au 1er janvier 2018 ;

Vu les résultats des élections professionnelles qui se sont déroulées le 6 décembre 2018 ;

A R R E T E

Article 1er : Abroge l'arrêté n°2020-1075 en date du 03 février 2020 fixant la composition de la Commission Consultative Paritaire de la catégorie hiérarchique A de la Collectivité de Corse.

Article 2 : La composition de la commission consultative paritaire pour la catégorie hiérarchique A est fixée à 3 titulaires et 3 suppléants en qualité de représentant du personnel et à 3 titulaires et 3 suppléants en qualité de représentant de l'administration.

Article 3 : La liste des représentants du personnel pour la catégorie hiérarchique « A » se compose comme suit:

Titulaires	
Damien DELGROSSI	STC
Maria-Anghjula LECA	STC
Pascale ALFONSI	CFDT
Suppléants	
Sandra FILIPUTTI	STC
Marie-Thérèse NICOLI	STC
Roch DE GIACOMONI	CFDT

Accusé de réception en préfecture
02A-200076958-20220523-2022-11587-AI
Date de télétransmission : 23/05/2022
Date de réception préfecture : 23/05/2022

Article 4 : La liste des représentants de l'administration pour la catégorie hiérarchique « A » se compose comme suit :

Titulaires	Suppléants
Gilles SIMEONI	Muriel FAGNI
Hyacinthe VANNI	Romain COLONNA
Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS	Anne-Laure SANTUCCI

Article 5 : Le présent arrêté sera :

-Publié au Recueil des actes administratifs de la collectivité de Corse ;

AIACCIU, le 19.05.2022

Le Président du Conseil exécutif de Corse

U Presidente

Gilles SIMEONI



Le Président du Conseil exécutif de Corse

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en application des dispositions des articles L4141-1 et L4423-1 du Code général des collectivités territoriales



ARRETE N° 2022-11588

Arrêté fixant la composition de la Commission Consultative Paritaire de la catégorie hiérarchique B de la Collectivité de Corse

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires ;

Vu le code général de la Fonction Publique, notamment ces articles L.412-5 et L.412-7 ;

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux Commissions Consultatives Paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques en application de l'article 90 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le recensement des effectifs relevant de la collectivité au 1er janvier 2018 ;

Vu les résultats des élections professionnelles qui se sont déroulées le 6 décembre 2018 ;

A R R E T E

Article 1er : Abroge l'arrêté n°2020-1074 en date du 03 février 2020 fixant la composition de la Commission Consultative Paritaire de la catégorie hiérarchique B de la Collectivité de Corse.

Article 2 : La composition de la commission consultative paritaire pour la catégorie B est fixée à 2 titulaires et 2 suppléants en qualité de représentant du personnel et à 2 titulaires et 2 suppléants en qualité de représentant de l'administration.

Article 3 : La liste des représentants du personnel pour la catégorie hiérarchique « B » se compose comme suit:

Titulaires	
Nicolas LACOMBE-POLI	STC
Coralie RICCI	CFDT
Suppléants	
Elena LEANDRI-CORTICCHIATO	STC
Sabine CHIAPPINI	CFDT

Accusé de réception en préfecture
02A-200076958-20220523-2022-11588-AI
Date de télétransmission : 23/05/2022
Date de réception préfecture : 23/05/2022

Article 4 : La liste des représentants de l'administration pour la catégorie hiérarchique « B » se compose comme suit :

Titulaires	Suppléants
Gilles SIMEONI	Muriel FAGNI
Hyacinthe VANNI	Romain COLONNA

Article 5 : Le présent arrêté sera :

-Publié au Recueil des actes administratifs de la collectivité de Corse ;

AIACCIU, le 19.05.2022.

Le Président du Conseil exécutif de Corse

U Presidente

Gilles SIMEONI



Le Président du Conseil exécutif de Corse
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en application des dispositions des articles L4141-1 et L4423-1 du Code général des collectivités territoriales

ARRETE N° 2022-11589

Arrêté fixant la composition de la Commission Consultative Paritaire de la catégorie C de la Collectivité de Corse

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires ;

Vu le code général de la Fonction Publique, notamment ces articles L.412-5 et L.412-7 ;

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux Commissions Consultatives Paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques en application de l'article 90 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le recensement des effectifs relevant de la collectivité au 1er janvier 2018 ;

Vu les résultats des élections professionnelles qui se sont déroulées le 6 décembre 2018 ;

Vu les résultats du tirage au sort s'étant tenu le 16 mai 2019 ;

A R R E T E

Article 1er : Abroge l'arrêté n°2020-1076 en date du 03 février 2020 fixant la composition de la Commission Consultative Paritaire de la Collectivité de Corse.

Article 2 : La composition de la commission consultative paritaire de la catégorie hiérarchique C est fixée à 4 titulaires et 4 suppléants en qualité de représentant du personnel et à 4 titulaires et 4 suppléants en qualité de représentant de l'administration.

Article 3 : La liste des représentants du personnel pour la catégorie hiérarchique « C » se compose comme suit:

Titulaires	
Vanina BURESI	STC
Emma POLETTI	STC
Raphaël BATISTINI	STC
Julia PEDINIELLI	STC
Suppléants	
Marie-Rose SPANO	STC
Françoise BEDIN	STC
Elodie MAZZANTI	STC
Clara PANTALACCI	STC

Accusé de réception en préfecture
02A-200076958-20220523-2022-11589-AI
Date de télétransmission : 23/05/2022
Date de réception préfecture : 23/05/2022

Article 4 : La liste des représentants du personnel pour la catégorie hiérarchique « C » se compose comme suit:

Titulaires	Suppléants
Gilles SIMEONI	Muriel FAGNI
Hyacinthe VANNI	Romain COLONNA
Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS	Anne-Laure SANTUCCI
Chantal PEDINIELLI	Catherine COGNETTI-TURCHINI

Article 5 : Le présent arrêté sera :

-Publié au Recueil des actes administratifs de la collectivité de Corse ;

AIACCIU, le 19.05.2022

Le Président du Conseil exécutif de Corse

U Presidente

Gilles SIMEONI

Le Président du Conseil exécutif de Corse

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en application des dispositions des articles L4141-1 et L4423-1 du Code général des collectivités territoriales

LES ACTES ADMINISTRATIFS DANS CE RECUEIL

PEUVENT ETRE CONSULTES A :

L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

ROND POINT DU MARECHAL LECLERC

20405 BASTIA CEDEX 9

OU

A L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

22 COURS GRANDVAL

BP 217

20187 AJACCIO CEDEX 1